

## Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

---

**Séance no 33 lundi 14 février 2011, 9h00, salle 107 du Château**

---

### Présent-e-s

Mmes Nadine Richon (vice-présidente)  
Patrizia Ponti  
MM Hugues Poltier (président)  
Emmanuel Fernandes  
Micha Hersch  
Raphaël Célis  
Christophe Mager  
Benjamin Abt (prise du Pv)

### Excusé-e-s

Mme Magdalena Burba  
Silvia Mancini  
MM André M. Kuhn  
Pierre Goloubinoff  
Patrick Michaux

---

### Ordre du jour

- 1) Accueil
  - 2) Secrétariat; situation
  - 3) Approbation des procès verbaux des 27 septembre 2010 et 18 octobre 2010
  - 4) Agenda
  - 5) Communications du président
  - 6) Retour sur la séance avec la direction
  - 7) Chargés de cours
  - 8) Projet restauration
  - 9) Poursuite des travaux, problèmes en suspens
  - 10) Divers
-

## **1) Accueil**

Monsieur Poltier souhaite la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

## **2) Secrétariat, situation**

Présentation de monsieur Benjamin Abt.

Une première recherche de secrétaire au sein du personnel secretarial n'a pas abouti. Il en a été conclu que personne de ce statut ne pourrait être intéressé par un tel poste de secrétaire (horaire restreint).

Après discussion avec les ressources humaines, le président a décidé d'ouvrir la recherche à des assistants et étudiants. Il se pose alors un problème de confidentialité par rapport aux étudiants mais après réflexion ceci peut être réglé par un contrat avec clause de confidentialité. Relance de candidature à laquelle uniquement des étudiants ont répondu. Le candidat retenu, Monsieur Abt, s'est engagé pour une durée d'une année. Le comité souhaite la bienvenue à Monsieur Abt.

## **3) Approbation des procès verbaux des 27 sept 2010 et 18 octobre 2010**

### a) Procès verbal du 27 septembre 2010

Un membre fait remarquer que le nom de faculté ainsi que celui de la personne concernée ne devraient pas apparaître. Le Pv sera accepté une fois ces modifications apportées.

### b) Procès verbal du 18 octobre 2010

Le Pv est approuvé à l'unanimité.

## **4) Agenda**

Le président propose la date du 14 mars 2011 à 9h pour la prochaine réunion. La date est acceptée.

Le président propose le lundi 11 avril 2011 à 9h. La date est acceptée.

Le président rappelle qu'une réunion aura lieu le lundi 9 mai 2011 avec la présidence Rh. Le président propose donc le 02 mai 2011 pour une réunion préalable. La date est acceptée.

Le président propose le lundi 6 juin 2011. La date est acceptée.

Mme Richon insiste sur le fait que la présence à la réunion du 02 mai est fortement souhaitée.

## **5) Communications du président**

### a) Communications de la direction Rh

Depuis la dernière réunion, le président a rencontré la direction Rh à trois reprises. Certains points ont été soulevés tels que le déroulement de la dernière réunion de la CoPers. La direction Rh a signifié que des dossiers ont été présentés par des personnes trop impliquées. La direction a marqué aussi

une certaine réprobation par rapport à l'intervention de Mme Richon concernant les entretiens d'appréciation.

Le comité prend note de ces remarques. Certains membres pensent cependant qu'il est important que des personnes concernées s'expriment sur ces sujets.

#### b) Procédure d'engagement des assistants

La directive adoptée prévoit que la commission de présentation doit être composée d'au moins deux personnes. L'initiative appartenant au président de section, M. Poltier mentionne le risque que certains professeurs ne bénéficient plus d'assistants dans leur spécialité.

Le président a exprimé à la direction et à la direction RH le souhait qu'une modification soit apportée à la directive réglant la procédure d'engagement des assistants. La directive adoptée l'a été sans que la CoPers puisse faire valoir ses observations dans des conditions adaptées. Dans son application, Le président souhaiterait, songeant en particulier à sa faculté, que le processus de décision passe par le décanat. Mme Ponti fait remarquer que le Décanat de la Faculté des Lettres a fait une directive d'application en ce sens et qu'il est conscient de cette situation.

#### c) Activités accessoires

Concernant la déclaration de la totalité des activités accessoires, la direction Rh a confirmé à M. Poltier que ce n'est pas à l'employé de juger ce qui est compatible ou non avec sa fonction première et que toutes les activités accessoires doivent être déclarées. L'argument principal de la direction étant de voir si ces activités vont poser un problème d'allocation de temps.

Ceci paraît excessif à certains membres de la commission à qui il semble qu'une différence devrait être faite selon les activités.

### **6) Retour sur la séance avec la direction**

#### a) Cahier des charges des assistants

L'Acidul a fait aboutir sa demande pour que les assistants n'aient pas à faire des tâches logistiques telles que faire des photocopies. Dans la réalité cela reste parfois différent. Cette revendication s'étend désormais aux assistants-étudiants. L'Acidul souhaite que leur rôle se cantonne à l'assistance et l'encadrement de l'enseignement.

M. Poltier suggère l'ouverture d'un fond de ressources aux enseignants pour des travaux logistiques. Le président souhaite proposer à la direction d'allouer un fond à chaque faculté pour engager selon les besoins.

Plusieurs membres pensent qu'il s'agit de pondérer le type de travail des assistants et non pas de supprimer totalement les tâches logistiques des assistants. Il s'agit d'éviter des abus. Le cahier des charges devrait limiter la quantité de tâches administratives.

M. Célis trouve que la proposition du président est plutôt bonne, lui-même ayant déjà employé des personnes pour de telles tâches.

Le comité discute de la distinction entre des personnes employées comme assistant étudiant et ceux en Pat horaire aussi bien en termes de tâches qu'en termes de salaire/coût.

Le président propose l'investigation de la question des PAT-recherche.

L'idée est de clarifier le cahier des charges des assistants-étudiants. Il faut attirer l'attention sur le manque de main d'œuvre logistique pour les professeurs. Un membre fait remarquer que la demande de création d'un budget n'incombe pas à la CoPers. M.Poltier souhaite aborder ce point avec la direction

#### b) Le rôle de la CoPers

Certains membres de la commission font remarquer que la CoPers devrait être impliquée beaucoup plus en amont dans tous les projets concernant le personnel; comme cela aurait dû être le cas dans celui relatif à la procédure d'engagement des assistants.

La CoPers doit créer un rapport de force avec la Direction pour être prise en compte. La CoPers souffre d'un manque de considération.

Ce point devra être abordé avec la direction.

En bref : le mode de collaboration Direction, direction RH-CoPers doit être revu et précisé.

Dans cette perspective, i.e. dans le souhait d'améliorer sa présence et son implication dans les processus précédant l'adoption d'une directive, le comité propose une invitation à un membre de l'Acidul lors de la prochaine réunion du 14 mars 2011. Le président approuve cette idée.

#### c) Divers

Il y aurait un problème de turnover au sein d'HEC. La discussion porte également sur les barèmes de salaire, certaines disparités non expliquées ayant été observées au sein du MBA. Question à suivre ...

Cette constatation amène à se demander s'il existe un turnover comparable dans d'autres facultés et comment il est traité par la direction.

### **7) Chargés de cours**

Ce point est reporté et à mettre au début de la prochaine séance.

### **8) Projet restauration**

M. Fernandes a reçu le cahier des charges pour Géopolis et évoque la mise au concours de la restauration du bâtiment. La CoPers a été consultée pour le cahier des charges mais ne le sera vraisemblablement pas pour l'adjudication. Des questions sont soulevées visant à comprendre qui joue le rôle d'interface pour le conseil d'Etat et qui examine les candidatures.

La prochaine fermeture du Méditerranée est évoquée. Son bail n'est pas renouvelé. La raison en serait le fait que Méditerranée n'aurait pas respecté un point du contrat, savoir la clause de non-concurrence en matière de cuisine chaude avec le restaurateur de l'UniL.

Au sujet de l'utilisation des cartes pour payer, le président a relayé le mécontentement de la Copers auprès de la direction. La discussion au sein de la commission de restauration a porté sur l'utilisation des cartes pour le paiement. Sont évoqués des problèmes de rechargement (insuffisance de bornes), de gestion des files, etc.

### **9) Poursuite des travaux, problèmes en suspens**

Modes de collaboration avec la direction: le président doit revenir dessus avec eux puis avec la commission lors de la réunion avec la direction.

### **10) Divers**

M. Célis souhaite aborder un cas de conflit de loyauté, son assistante ayant été convoquée par le décanat pour répondre à des questions à son sujet. Cette personne a refusé de répondre, motivant son refus par le conflit objectif de loyauté dans lequel elle se trouve, ayant des obligations vis-à-vis du décanat aussi bien que vis-à-vis de son professeur-répondant. Est-ce qu'il s'agit là d'un problème pouvant se reproduire ?

Mme Richon confirme l'existence d'un service juridique à contacter pour ce genre de problèmes.

Dans le cas présent la personne a pu éluder le problème.

Lors de la discussion à ce propos entre les membres les questions suivantes sont évoquées : Comment cela se passe-t-il pour des cas plus graves ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'instance supérieure pour gérer ce genre de conflits ? La personne mentionnée a mal vécu cette demande de prise de position. Comment ce type de malaise peut-il être évité?

Le président trouve la question difficile et ne peut pas statuer de réponse sur le sujet, la situation étant compliquée. Une réflexion sur le thème du conflit de loyauté devra être menée lors d'une prochaine séance.

Concernant la personne ayant saisi le bureau de la Copers l'été dernier en rapport à un conflit de travail, les choses se sont arrangées. En tout cas, les conditions formelles de travail sont à nouveau satisfaisantes. Un récit plus détaillé de ce cas et de la manière dont les choses ont été gérées par la direction RH est souhaité.

La séance est levée à 11h20.